

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Octobre, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Adjoint au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme PASQUALAGGI	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. Le MAIRE
M. BASTELICA	à	Mme GUIDICELLI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. PARODIN
Mme SUSINI	à	M. VITALI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF

**Etaient absents :**

M. DIGIACOMI, Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, M. BERNARDI, Mme TOMI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de présents : 28  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Octobre 2008

Délibération N°2008/ 218

**Donation de Monsieur Pierre Claude GIANZILY d'un ensemble de lettres de Léon-Charles CANICIONI adressées à François BASSOUL.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Monsieur Pierre-Claude Giansily, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de Corse du Sud et éminent spécialiste de la peinture corse, propose de faire don à la Ville d'Ajaccio et au musée Fesch d'une série de huit lettres de Léon-Charles Canticcioni adressées à François Bassoul.

Cet ensemble épistolaire est riche d'informations quant à l'évolution de la peinture corse entre 1938 et 1952. Il permet d'apprécier la vision de l'art et de la société insulaires par le plus éminent de ses représentants.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**d'accepter** la donation en faveur du musée Fesch de la ville d'Ajaccio.

**d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous documents nécessaires à l'ensemble de cette donation.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée  
et après avoir délibéré**

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
VU la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 Octobre 2008.

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres  
présents ou représentés**

d'accepter la donation de Monsieur Pierre-Claude Giansily en faveur du musée Fesch à savoir un ensemble de lettres de Léon-Charles Canticcioni adressées à François Bassoul.

**AUTORISE M. le Maire**

à signer tous actes administratifs tous documents ou tous contrats relatifs à l'ensemble de cette donation.

**ADRESSE**

ses chaleureux remerciements au généreux donateur.

**DIT**

que l'ensemble de cette donation sera porté à l'inventaire du musée Fesch.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI**